

ARRETE DU MAIRE N° 22 PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de PRÉSERVILLE,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L151-43, R151-51 et R153-18 ;

VU le plan local d'urbanisme révisé de PRÉSERVILLE approuvé par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 avril 2016 approuvant le Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles sur le bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne sur la commune de PRÉSERVILLE (risques inondation et mouvement de terrain) ;

VU le Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles sur le bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne approuvé ;

VU les plans et documents annexés ;

CONSIDÉRANT que le plan local d'urbanisme révisé approuvé de PRÉSERVILLE doit prendre en compte le Plan de Prévention sus-mentionné,

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 – Le plan local d'urbanisme révisé approuvé de la commune de PRÉSERVILLE est mis à jour à la date du présent arrêté en ce qui concerne l'annexe relative aux servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2 – Le plan local d'urbanisme révisé approuvé de la commune de PRÉSERVILLE est mis à jour à la date du présent arrêté par l'annexion du dossier de Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles sur le bassin de la Marcaissonne Saune Seillonne

ARTICLE 3 - La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

ARTICLE 5 - Conformément à l'article R 153-18 du code de l'urbanisme, l'annexe du plan local d'urbanisme consacrée aux servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sera communiquée par le Maire de PRÉSERVILLE à la direction régionale des finances publiques.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de HAUTE-GARONNE.

Fait à PRÉSERVILLE, le 02/08/2016

Le Maire



Servitudes d'utilité publique Préserville

Avertissement :
La liste présentée ci-dessous n'est pas contractuelle et peut ne pas être exhaustive

A4 - Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (travaux et entretien des ouvrages)	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Eau Environnement et Forêt Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
---	--

La Saune

Arrêté préfectoral du 18/02/1985

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Service localement responsable : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Garonne Hôtel Saint-Jean 32, rue de la Dalbade / BP 811 31080 TOULOUSE Cedex 6
---	---

Débordement du Pigeonnier dit "Reynery" situé à ODARS

Inscrit du 15/04/1997

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des lignes et canalisations électriques	Service localement responsable : RTE Groupe Maintenance Réseaux Pyrénées 87 rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE
--	---

Ligne 225KV Gourjade Verfeil

Déclaration d'utilité publique du 27/01/1956

Lignes 2x400KV Cazaril Verfeil 1 et 2

Déclaration d'utilité publique du 06/03/1980

Servitudes d'utilité publique Préserville

Avertissement :
La liste présentée ci-dessous n'est pas contractuelle et peut ne pas être exhaustive

A4 - Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (travaux et entretien des ouvrages)	Service localement responsable : Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne Service Eau Environnement et Forêt Cité administrative 2 Boulevard Armand Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE Cedex 9
---	--

La Saune

Arrêté préfectoral du 18/02/1985

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Service localement responsable : Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Garonne Hôtel Saint-Jean 32, rue de la Dalbade / BP 811 31080 TOULOUSE Cedex 6
---	---

Débordement du Pigeonnier dit "Reynery" situé à ODARS

Inscrit du 15/04/1997

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des lignes et canalisations électriques	Service localement responsable : RTE Groupe Maintenance Réseaux Pyrénées 87 rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE
--	---

Ligne 225KV Gournjade Verfeil
Lignes 2x400KV Cazaril Verfeil 1 et 2

Déclaration d'utilité publique du 27/01/1956
Déclaration d'utilité publique du 06/03/1980